

Carte d'identité

Le "Ruisseau du Moulin de Vignols" se situe à l'extrême nord du bassin de Brive. Ce secteur au relief tourmenté correspond à une zone de contact, entre le bassin sédimentaire aquitain et les roches métamorphiques du Massif Central. Ce contact entre ces deux unités géologiques est à l'origine indirectement de la construction des viaducs de chemin de fer.

La richesse géologique est illustrée et la présence de nombreuses espèces rares et menacées qui y trouvent

des milieux adaptés à leur biologie et à leur écologie. La présence des colonies de chauves-souris dans les viaducs de Vignols est à l'origine de toutes les interventions et actions de préservation sur le site.



Un territoire à Chauves-souris

La vallée du ruisseau de Vignols est un site d'importance internationale pour les Chiroptères. Les viaducs qui traversent la vallée en direction Nord-Sud abritent des colonies de chauves-souris. Outre l'importance numérique des effectifs observés régulièrement (plusieurs centaines toutes espèces confondues), le site comporte un autre intérêt capital, c'est un site utilisé à la fois pour la reproduction et pour l'hivernage des chauves-souris.

Les piles creuses des viaducs sont fréquentées par une dizaine d'espèces de chauves-souris dont certaines rares et menacées : Barbastelle, Grand Murin, Petit Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Rhinolophe euryale... Toutes ces espèces bénéficient d'un statut de protection dû à leur rareté à l'échelle internationale, et font de la préservation de ce site un enjeu prioritaire pour le Conservatoire. L'accès aux piles des viaducs est strictement interdit.

Dans la vallée, on trouve des bois de feuillus relativement peu perturbés par les travaux forestiers compte tenu du relief, on trouve également des vergers de plein vent de pommiers qui sont souvent composés de vieux arbres parfois à cavité. Autre élément du paysage important pour les chauves-souris, la présence de prairies plus ou moins humides et leurs haies bocagères le long desquelles elles peuvent en partie venir se nourrir. Bien que la plupart des espèces soient des chauves-souris forestières, l'environnement préservé de ce site ne peut que leur être favorable.



Périmètres de protection et d'actions

Le site est inventorié en tant que ZNIEFF de Type 2.

Vallée du ruisseau du moulin de Vignols, 30ha, N° régional: 19000123, N° ZNIEFF* SPN 740120084, communes de Vignols et Lascaux

Le site est classé au titre du réseau Natura 2000*

Vallée du ruisseau du Moulin de Vignols, 322ha, FR7401121

Le site est également classé au titre des "sites inscrits". Les effets juridiques nés de l'inscription d'un monument naturel ou d'un site sont relativement limités. Une déclaration préalable de travaux auprès de l'administration est obligatoire 4 mois avant le début de tous projets.

*ZNIEFF: Elle représente un secteur d'inventaires scientifiques validé au niveau régional et national. Si les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique, elles sont pour ainsi dire toujours prises en considération dans le cadre de projets d'aménagement du territoire.

*Natura 2000 : Cette articulation vise à protéger la biodiversité européenne en identifiant les sites d'habitats naturels et les espèces d'intérêt européen et à en assurer leur sauvegarde.



Le viaduc du Rouchat et le viaduc des carrières

Le CEN Limousin

Association sans but lucratif régie par la loi 1901, il a été créé par la volonté des associations de protection de la nature du Limousin, sous l'impulsion de Limousin Nature Environnement qui souhaitait l'existence en Limousin d'une structure consensuelle spécialisée dans la gestion directe d'espaces naturels. Il est dirigé par un conseil d'administration représentatif de la diversité de ses adhérents (individuels, représentants d'associations, de collectivités et d'établissements publics...). Ce CA s'appuie sur un Conseil scientifique pluridisciplinaire composé d'une vingtaine de spécialistes régionaux des sciences de la Terre. Le Conservatoire dispose d'une équipe salariée.

Nos missions

Connaissance, protection, gestion, valorisation sont les 4 mots clés qui définissent l'action du Conservatoire. Grâce aux suivis de l'évolution des milieux, le Conservatoire met en place d'ambitieux programmes de préservation des espaces naturels ainsi qu'une gestion conservatoire adaptée. Il peut devenir propriétaire des sites, locataire ou signer avec les propriétaires des conventions de gestion nécessaires à la conservation des milieux naturels et des espèces à fort enjeu de conservation. Ce travail permet de bien connaître le site et de mettre en œuvre l'ensemble des opérations de gestion (fauche, pâturage, bûcheronnage...).

Ensuite, le Conservatoire évalue l'impact des travaux sur la faune, la flore et les habitats en réalisant des suivis naturalistes et pour que chacun mesure l'importance du patrimoine naturel et l'intérêt de le conserver, il propose des supports de communication ainsi que des aménagements légers sur certains sites pouvant accueillir du public.

Le Conservatoire est avant tout une structure de concertation qui tente dès que possible de maintenir dans le tissu économique local les espaces naturels et ruraux qu'il a en gestion. C'est ainsi qu'une centaine d'agriculteurs, déjà, contribuent à la gestion des espaces naturels remarquables du Limousin.



Vallée du ruisseau de Vignols

Vignols, 19

Partenaires financiers



Le CEN Limousin est membre de :



Fiche de site

32